

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Lynne Colquhoun. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2022
2. Adoption du projet de règlement numéro 2022-1153 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux*
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1161 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2023*
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1162 *ayant pour objet de diminuer le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel à 1 450 000 \$*
5. Embauche – Service du greffe
6. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule pour le service de la gestion de l'eau
7. Autorisation de signatures – Entente de services pour le transport collectif – Municipalité de L'Ange-Gardien
8. Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants (2023)
9. Aide financière – Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel
10. Période de questions :
  - 10.1 Membres du conseil
  - 10.2 Public
11. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2022-12-360

**1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

- 2022-12-361      2. **Adoption du Règlement numéro 2022-1153 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux**
- Considérant qu'**il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2017-1035 *relatif à la tarification de différents services municipaux* afin de remplacer les annexes 1, 2, 4 et 5 ;
- Considérant que** l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022, ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la même séance;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1153 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des différents services municipaux* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2022-12-362      3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1161 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2023**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1161 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2023*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-12-363      4. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1162 ayant pour objet de diminuer le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel à 1 450 000 \$**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1162 *ayant pour objet de diminuer le fonds de roulement de la Municipalité de Boischatel à 1 450 000 \$*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-12-364      5. **Embauche – Service du greffe**
- Considérant** le processus et les obligations concernant l'archivage et la numérisation des documents de la Municipalité;
- Considérant que** ce processus se déroule bien et qu'il y a lieu de compléter celui-ci afin de remplir nos obligations;
- Considérant que** le poste associé à l'archivage devait prendre fin le 15 décembre 2022;
- Considérant que** madame Annabelle Pigeon qui occupe ce poste depuis plusieurs mois souhaite poursuivre ce mandat;
- Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de prolonger le contrat de madame Annabelle Pigeon jusqu'au 31 décembre 2023.

2022-12-365

6. **Octroi de contrat – Acquisition d’un véhicule pour le service de la gestion de l’eau**

**Considérant que** le service de la gestion de l’eau désire procéder à l’achat d’un véhicule d’occasion;

**Considérant** le Règlement de gestion contractuelle 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l’offre de service de JD Mitsubishi;

**Considérant** la recommandation du directeur général;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’acquérir un véhicule d’occasion pour le service de la gestion de l’eau chez JD Mitsubishi Inc. pour un montant total estimé à 52 479,81 \$, incluant les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de cinq (5) ans.

2022-12-366

7. **Autorisation de signatures – Entente de services pour le transport collectif - Municipalité de L'Ange-Gardien**

**Considérant que** la résolution 2022-11-297 doit être abrogée;

**Considérant que** Transport Boischatel dessert, en partie, la Municipalité de L'Ange-Gardien avec son service de transport collectif;

**Considérant qu'il** est nécessaire de conclure une entente avec la Municipalité de L'Ange-Gardien pour les services offerts;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente pour les services de transport collectif offerts à la Municipalité de L'Ange-Gardien.

2022-12-367

8. **Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants (2023)**

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à la collecte et au transport des encombrants à trois (3) reprises en 2023;

**Considérant** le Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l'offre de la compagnie GLF Environnemental Inc. (Matrec);

**Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d’octroyer le contrat pour la collecte et le transport des encombrants en 2023 à la compagnie GLF Environnemental Inc. (Matrec) pour un montant estimé à 32 000 \$, plus les taxes.

2022-12-368

9. **Aide financière – Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel**

**Considérant que** la Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel vient en aide aux personnes les plus démunies de notre territoire;

**Considérant** l’activité de financement « Guignolée 2022 »;

**Considérant** la demande de contribution;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de contribuer financièrement à la campagne « Guignolée 2022 » de la Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel pour un montant de 1 000 \$.

**10. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Acquisition véhicule – Service de la gestion de l'eau

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 19 h 35 et s'est terminée à 19 h 36.

2022-12-369

**11. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 36.

ASSISTANCE : 0 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*